

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 novembre 2017	N° 2017-715

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25

Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2017	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2017-715

Évolution de l'organisation suite à la mise en place du plan métropolitain de propreté urbaine - Adaptation de l'organisation - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2021, présenté aux membres du Comité technique dans un rapport précédent, vise l'amélioration du niveau de service de la propreté sur les communes de Bordeaux Métropole.

Dans ce contexte, il est proposé une adaptation de l'organisation des services de Bordeaux Métropole qui vient impacter la Direction générale haute qualité de vie (DGHQV) et la Direction générale des territoires (DGT).

Direction générale haute qualité de vie
--

► **Direction gestion des déchets et propreté : Renforcement des modalités de collecte et de propreté sur l'agglomération**

La croissance démographique de la Métropole et l'augmentation de la fréquentation touristique induisent une nécessaire révision des moyens et des organisations de la collecte et de la propreté. En particulier, l'hypercentre historique et commercial de Bordeaux est devenu une véritable vitrine de l'agglomération dont la situation en matière de propreté reste inadaptée aux ambitions légitimes de rayonnement de l'aire métropolitaine.

Il est nécessaire d'agir à deux niveaux :

- Le comportement des usagers doit être infléchi car l'établissement public de coopération intercommunale ne pourra faire face aux enjeux de collecte et de propreté sans une évolution de l'usage de la ville. C'est pourquoi, une campagne de communication incisive et récurrente est prévue pour lutter contre les incivilités. D'autre part, les facturations d'office pour les

déchets déposés hors bacs et les bacs non rentrés seront déployées à grande échelle, avec un relai de l'information de cette « verbalisation ».

- Les moyens et l'organisation de la collecte et de la propreté seront adaptés pour absorber l'évolution démographique et touristique en étendant le service le dimanche sur le cœur historique et commercial de l'hypercentre. A cette occasion, une organisation plus intégrée des moyens de collecte et de propreté sera mise en œuvre pour une synergie renforcée avec un objectif de résultat.

Concrètement, l'évolution démographique se caractérise par une croissance de la population métropolitaine de 1.64% entre 2015 et 2016 (population INSEE sans double compte). La fréquentation touristique s'est emballée, passant de 2 millions de visites par an en 2012 à 6 millions en 2016. Cette fréquentation concerne principalement le cœur de Bordeaux. L'évolution commerciale peut être illustrée par le nombre de restaurants qui a augmenté de 340 en 2016, pour atteindre 1657 à Bordeaux dont 795 en restauration rapide (source Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCI Bordeaux)).

Cette croissance nécessite de renforcer les moyens alloués à la collecte et à la propreté, et d'étendre le service le dimanche. Il est ainsi convenu d'externaliser une partie de la collecte et de la propreté du centre historique tout en garantissant les emplois publics et en les renforçant.

Le périmètre de cette externalisation est limité par le cours Victor Hugo, l'axe de la rue de Cheverus, l'axe du cours de l'intendance et la Garonne. Un marché public intégrant toutes les prestations de collecte et de propreté sera lancé. Ce marché comprendra une obligation de résultat en termes d'aspect de la ville sur la base d'un référentiel contractualisé. Il prendra effet en septembre 2018.

Deux secteurs de collecte de nuit sont principalement impactés par cette nouvelle organisation. 10 postes de cette zone seront donc réaffectés sur la collecte de jour en septembre 2018, permettant ainsi la création de 2 équipes de collecte (1 en zone centre et 1 en zone nord).

En plus de ces dix postes, dix postes supplémentaires de catégorie C seront créés en janvier 2018 permettant ainsi de constituer 2 équipes de collecte (1 en zone ouest et 1 en zone sud).

A l'exception de la zone centre, les 3 équipes constituées correspondent à 3 secteurs de rues barrées.

Direction générale des territoires

► Pôle territorial de Bordeaux : Renforcement de la cellule incivilité des déchets à la direction de la gestion de l'espace public

La régularisation de la compétence propreté a permis la création d'un Centre incivilités déchets (CID) au sein du Pôle territorial par le regroupement de postes issus de l'Unité sensibilisation incivilités déchets de la Métropole et de postes de sensibilisation de la ville de Bordeaux.

L'objectif du renforcement du CID est d'accroître les contrôles en fin de journée et fin de semaine afin de réduire de manière significative, dès le début de matinée, le nombre de dépôts sauvages et de bacs présents sur le domaine public. Une action forte dans ce domaine contribuera à faire changer durablement les comportements des usagers, peu scrupuleux des enjeux environnementaux et des obligations réglementaires de chacun, au profit d'une attitude plus civique et éco-citoyenne.

Les missions de ce centre reposent sur deux axes :

- La sensibilisation : opérations « rentrez vos bacs », contrôle des dotations en bacs des logements...

- La facturation des incivilités : contrôle des dépôts sauvages et recherche de preuves, enlèvement de l'affichage sauvage et facturation de son coût aux auteurs, facturation pour bacs non rentrés.

Les agents ont vocation à intervenir sur tout le territoire de la commune. Toutefois, la concentration des difficultés sur certains quartiers : hyper-centre, Saint Michel, les Capucins et la Gare les contraint à surtout intervenir sur ces secteurs.

Le bilan 2016 / 2017 est très positif : 6 258 interventions ont donné lieu à l'envoi de 1 146 factures (18%).

Le bilan du premier semestre 2017 démontre une augmentation des interventions (3 800 en six mois) mais une forte diminution des facturations (362 soit 9,5%) en raison d'une difficulté de plus en plus grande pour trouver des preuves.

Les difficultés à résoudre :

Les actions de répression portent leurs fruits, l'action des collectivités est connue avec l'effet pervers de la difficulté à trouver des preuves.

La réduction de l'incivisme passe par un meilleur maillage territorial de la coercition afin d'assurer une plus grande efficacité de cette action, une plus grande visibilité de l'action publique tout en accentuant la sensibilisation pour un meilleur niveau d'information (règles de collecte, obligations réglementaires etc.).

Les objectifs opérationnels :

- Poursuivre la caractérisation des types d'incivisme et l'identification des points de cristallisation récurrents par quartier, en concertation avec les mairies de quartier, les responsables de centres de propreté et la direction de la collecte.
- Assurer une plus grande régularité dans les contrôles des dépôts sauvages par la mise en place d'un circuit de surveillance et de contrôle dans chaque quartier. Ce circuit sera modulable en fonction de l'évolution des incivilités.
- Etendre les tranches horaires d'intervention sur les soirs et weekends.
- Maintenir les opérations « 48 heures chrono », rentrez vos bacs, opérations coup de poing.

Le renforcement du CID par 10 postes (2 postes d'agents de maîtrise, 2 postes d'assistant administratif et 6 postes de terrain) permettra de porter l'effectif total du centre à 21 agents.

L'effectif du centre sera composé :

- **D'une équipe de jour** en horaires variables comprenant 2 postes d'agents de maîtrise et 6 postes de terrain (équipe actuelle).
- **D'une équipe de nuit** comprenant 2 postes d'agents de maîtrise et 6 postes de terrain et **travaillant en journée continue de 19 h 00 à 2 h 15 du mardi soir au samedi soir principalement sur le secteur historique de la ville.**
- **D'une équipe administrative renforcée** d'un poste d'assistant administratif en charge de la facturation et des réclamations et d'un poste de secrétaire comptable qui en plus du suivi de facturations d'office assure un suivi comptable transversal du service des moyens communs.

L'investissement nécessaire en matériels sera de 5 micro-bennes, 2 VL et un fourgon avec rampe de chargement, ce dernier étant destiné au retrait rapide des bacs errant sur la voie publique.

Mise en œuvre opérationnelle :

La mise en œuvre opérationnelle s'appuiera sur :

- L'organisation de réunions mensuelles de concertation avec les Mairies de quartiers, les centres de propreté et la Direction de la collecte afin d'identifier les types d'incivisme rencontrés et de localiser les points de cristallisation.
- La coordination régulière avec les services de la collecte pour mise en place d'interventions, l'évaluation des actions de sensibilisation et de coercition (élaboration d'un contrat d'engagement propreté / collecte), les nouvelles dotations de bacs.
- La mise en place d'un plan d'action permettant de traiter l'ensemble des incivilités rencontrées.
- L'évaluation des actions menées et la définition des pistes d'améliorations.

Les résultats attendus :

Qualitatifs

- Prise de conscience environnementale et réglementaire des usagers.
- Changement des comportements au profit d'une attitude plus civique et éco-citoyenne.

Quantitatifs

- Assainissement des points de cristallisation récurrents.
- Baisse du nombre de dépôts sauvages commis, de bacs présents en dehors des horaires autorisés.
- A court et moyen terme, **la création d'une équipe d'intervention en soirée devrait permettre d'avoir beaucoup moins de dépôts sauvages le matin sur les Q3 et Q6 et pourrait ainsi permettre de redéployer la cellule de jour sur :**
 - Soit d'autres missions telles que les « Rentrez vos bacs »
 - Soit des interventions sur les quartiers extérieurs.
- A long terme, l'objectif visé de réduction des incivilités devrait se traduire par une diminution du nombre de facturations, de constats de dépôts sauvages et de bacs présents sur la VP et ainsi par un allègement de l'activité curative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par les comités techniques du 16 octobre 2017 et 25 octobre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Le plan métropolitain de propreté urbaine 2018-2021, présenté aux membres du Comité technique dans un rapport précédent, vise l'amélioration du niveau de service de la propreté sur les communes de Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT QU'il convient d'adapter l'organisation des services de Bordeaux Métropole en impactant la Direction générale haute qualité de vie (DGHQV) et la Direction générale des territoires (DGT),

DECIDE

Article unique : d'autoriser les créations de postes mentionnés dans le rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 DÉCEMBRE 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 7 DÉCEMBRE 2017	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON